

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
du 4 décembre 2013

Monsieur Johann Girard ouvre la dernière séance de l'année en saluant les membres du Conseil, la Municipalité, le Boursier ainsi que les jeunes citoyens présents.

La secrétaire procède à l'appel : 26 membres sont présents.

Excusés : Mesdames Emmanuelle Giacometti et Chantal Huber, Messieurs Nicolas Dousse et Jean-David Rossier.

Le quorum étant atteint, le Président déclare l'Assemblée valablement constituée et demande la bénédiction de Dieu sur les travaux de l'Assemblée.

Le procès-verbal de la séance du 31 octobre 2013 est accepté tel que présenté, à l'unanimité.

Le Président informe que l'ordre du jour est modifié. L'assermentation de la nouvelle Conseillère communale n'aura pas lieu. Madame Nadège Queloz déménage et nous a fait parvenir sa lettre de démission. Un nouveau suppléant sera convoqué à la 1^{ère} séance de l'année du Conseil communal, fixée le 5 mars 2014. A cette date, il sera également procédé à l'élection d'un membre de la Commission de gestion.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour modifié :

1. Rapport de la Commission *ad hoc* sur le plan partiel d'affectation La Chaumière
2. Rapport de la Commission des finances sur le budget 2014
3. Renseignements de la Municipalité
4. Divers et propositions individuelles
5. Jetons de présences

L'ordre du jour est accepté tel que modifié, à l'unanimité.

1. RAPPORT DE LA COMMISSION AD HOC SUR LE PLAN PARTIEL D'AFFECTION "LA CHAUMIERE"

Monsieur Hans-Jörg Frischholz donne lecture du rapport de la Commission.

Le Président le remercie et ouvre la discussion.

- Le Syndic Bernard Rochat demande si c'est un rapport ou des questions posées à la Municipalité. En conséquence, il propose de reprendre les points les uns après les autres.
 - *Point 1 : Art 4.1.2. Mesures d'utilisation du sol et volumétrie et art. 4.7 Comparaison des PPA Perceval et La Chaumière.*
Concernant la volumétrie il y a bien une erreur dans le calcul. Il confirme le chiffre de 3% de surface à prendre en compte.
 - *Point 3 : Publications officielles.*
Présentation du courriel envoyé à Publicitas – Morges le 27 mai à 16H30 qui fait part d'une mise à l'enquête sur la Commune de Lavigny, PPA La Chaumière. La Municipalité a fait son travail.
 - *Point 4 : Charges de trafic.*
La charge estimée, relatif au PPA Perceval, est de 80 trajets par jour.
Pour le PPA La Chaumière, la charge est estimée à 26 trajets par jour, soit treize arrivées et treize départs. En valeur absolue, elle est considérée comme faible.
 - *Point 5 : Servitudes*
Il n'y a rien à ajouter.
 - *Point 6 : PPA lié à la société.*
Selon le rapport explicatif, Art. 47 OAT, est décrit les objectifs et le programme du projet de la clinique privée et mentionne le nom du maître d'ouvrage, qui est également le mandant du PPA en la personne de Madame PEIM.
Conformément à la LATC, un plan d'affectation ne traite pas d'objets ou de projets de personnes ou de sociétés mais de l'utilisation de parcelles avec indications des affectations de la constructibilité et autres prescriptions objectives. En conséquence, il est normal que le règlement du PPA fixe limite et cadre à la forme d'exploitation et à l'utilisation correspondant au projet de clinique privée.
Le règlement ne fait pas référence à une société en particulier laissant ainsi volontairement ouvert le choix d'une société ou d'éventuels changements futurs de sociétés. L'attribution exclusive à une société nommée dans le règlement serait par ailleurs risquée car en cas de changement il serait nécessaire de modifier le PPA.
 - *Point 7 : Danger d'inondation.*
Le Syndic marque sa surprise. Le ruisseau est un dossier en lui-même. Un bureau spécialisé est mandaté. Les crues centennales et milléniales sont tenues en comptes. Déplacer un coude du ruisseau ne va rien changer. C'est effectivement le ruisseau lui-même qui doit être modifié. La modification de celui-ci se fera en tenant compte de tous les paramètres : élargissement, approfondissement, ...
Le dossier est à la disposition des Conseillers.
 - *Point 8 : Toits plats végétalisés.*
Si on regarde le PPA et son règlement...ce n'est pas pour reprendre le règlement existant au niveau du village.
L'objectif : c'est se donner les moyens de faire autre chose, c'est-à-dire d'avoir une densification, la possibilité d'améliorer les choses. Un PPA est fait pour ça.
Il était possible de faire un PPA en mentionnant sous l'Art. 47 OAT "fait référence au règlement de la police des constructions du village de Lavigny".
- Monsieur Claude Philipona, Municipal, informe que la Municipalité a rencontré la Conseillère d'Etat Madame Béatrice Métraux déjà en octobre 2012, soit bien avant ce PPA, et ceci dans un contexte de pouvoir prévoir une croissance de notre village.
Dès que la Municipalité a eu connaissance du rapport de la Commission ad hoc et de la conclusion, elle a pris contact avec le Conseil d'Etat afin de pouvoir donner des réponses concrètes lors de cette séance du Conseil. En effet, il ne lui est pas toujours

possible de répondre aux questions relatives à ce dossier, qui dure depuis quelques années déjà, au vu de certains blocages au niveau du Canton.

Il faut savoir qu'avec l'Institution de Lavigny et ce projet, le nombre d'emplois sera en augmentation de 50% à 60% dans le village, augmentation due essentiellement à l'Institution ; la clinique ne représente qu'un petit pourcentage.

La Municipalité a reçu en début d'après-midi une réponse par courriel du chef du service de l'aménagement du territoire qui donne garantie que le PGA aille de l'avant en incluant notamment la parcelle communale qui jouxte les bâtiments de Prés-sur-Ville Le PGA est en adéquation avec la croissance et l'harmonie du village ainsi qu'en terme d'emploi et financier. Un rendez-vous est fixé le 17 décembre 2013 avec l'Etat. Il y a une réelle volonté politique d'avancer.

Concernant le PPA La Chaumière, et en prenant aussi l'aspect financier, il est dans l'intérêt de la Commune que celui-ci soit accepté. Et ceci pour différentes raisons, dont quelques-unes :

- Le quartier souffre d'un manque d'équipement et au vu de la situation financière de la Commune, il serait très difficile d'envisager l'aménagement sans un soutien financier lié à la clinique.
- Rentrées financières : droits de mutation
- Rentrées fiscales.
- Taxes d'introductions, taxes liées au permis de construire

Compte tenu de la situation, cela permettrait de : rééquilibrer les finances et le fonctionnement de la Commune par rapport au nombre d'habitants, de faire avancer le village dans le bon sens.

Pour l'intérêt du village et de ses citoyens, il est important que ce PPA soit accepté.

- Monsieur Willy Favre remercie la Municipalité d'avoir répondu et informé, ce qui l'a rassuré. Sans se prononcer pour la Commission, qui a eu raison de poser les questions et dont il a fait partie, il donne son aval au projet. Il espère que les réponses apportées aideront à prendre une décision allant dans le sens de la Municipalité.
- Monsieur Christian Jan pense que le PPA La Chaumière est une opportunité pour la Commune. L'activité proposée est proche de la clinique Perceval, sans nuisance, pas de pollution, pas de bruit, peu de déplacements de masse. Selon la convention, le futur acquéreur participe aux frais d'infrastructures (chemins, déchets, bassin amortisseur, entretien du ruisseau) Et en sus, est prête à se chauffer au gaz ce qui est un avantage manifeste pour la Commune. Comme souligné par notre Municipal Mr. Philipona, on peut compter sur des rentrées fiscales et également sur des retombées au niveau commercial pour les différentes entreprises et commerces du village, particulièrement pour l'Auberge communale.

Il faut également se poser la question de ce que serait l'avenir de cette propriété en cas de refus du PPA. Et en cas de changement de propriétaire...celui-ci serait-il d'accord de participer aux frais d'infrastructures ?

Concernant le rapport de la Commission, il n'y a pas d'éléments rédhibitoires et la Municipalité a répondu aux divers points soulevés (voir page 105).

Quant à la charge du trafic, on parle d'une augmentation relative de 30%.

Ce qui est important est la valeur absolue, soit 106 trajets à répartir sur 14 heures = 7 à 8 trajets à l'heure. Cela donne un trajet toutes les 7,5 minutes ; ce qui doit être tout à fait supportable.

Dernière observation : il n'est pas bon de faire l'amalgame entre le PPA La Chaumière et le PGA, comme expliqué tant par notre Syndic que par notre Municipal.

En conclusion, Monsieur Christian Jan encourage l'Assemblée à soutenir la Municipalité en acceptant le préavis municipal n°6/2013

- Monsieur Rémy Wulliens soutient également la Municipalité et est en accord avec les paroles de Monsieur Jan. Il trouve le rapport ambivalent. La Commission a oublié qu'actuellement c'est déjà un PPA. Ce qui signifie que demain peut arriver sur le bureau du Greffe un dossier pour une mise à l'enquête...et l'augmentation du trafic sera aussi présente.
L'augmentation de charge pour la Commune aussi. Un calcul as-t-il été fait pour connaître le montant approximatif ?
Concernant le ruisseau, si rien ne se fait il y aura des inondations. Par contre dans ces travaux, comme l'a mentionné le Syndic, le problème d'inondations sera éliminé.
Concernant les retombées financières, si Perceval reste ou s'agrandit il n'y a ou il n'y aura pas de retombées financières, celle-ci étant une "Fondation". En revanche, avec une clinique privée...oui, il y a des rentrées fiscales.
Monsieur Rémy Wulliens demande à l'Assemblée d'accepter le préavis municipal.
- Monsieur Hans-Jörg Frischholz souligne que la Commission n'était pas contre le PPA. Deux questions ont été posées à la Municipalité dans les conclusions. Les autres points sont des réflexions qui avaient besoin d'un éclaircissement. La Commission n'ayant pas reçu lors de la rédaction du rapport les réponses ou les éclaircissements souhaités se devait de soulever ces divers points.
Concernant le ruisseau, nous pensons qu'une profondeur de 60 cm n'est pas suffisante et qu'en cas de débordement les parcelles avoisinantes, en aval, seraient inondées et pas nécessairement celle dont il est question.
Ce soir, nous sommes très satisfaits d'avoir eu les réponses et informations.
- Monsieur Pierre-Yves Rochat souhaite une précision sur le PPA qui est lié à une clinique privée. Supposons que dans quatre à cinq ans celle-ci rencontre des problèmes, quels seraient les changements d'affectation ? Que pourrait-on faire avec ce PPA dans le futur ?
- Le Syndic rappelle que le PPA actuel est lié à la Fondation Perceval. Le futur PPA s'appellera PPA La Chaumière. Ce terrain ne peut être qu'affecté à une clinique privée ou un objet paramédical selon le règlement qui sera en vigueur si le PPA est accepté.
- Monsieur Claude Philipona, Municipal, souligne qu'une usine ou autre ne peut être construite sur cette zone, par exemple. L'objet est lié aux Articles qui sont décrits dans le règlement, les volumes sont fixés, les zones d'implantation du bâtiment aussi. Il est bien précisé que cela est destiné exclusivement à des établissements de santé, privés et spécialisés.

- Madame Georgeta Rossier, membre de la Commission, remarque que les réflexions et questions dans le rapport ont eu leur impact car les réponses apportées par la Municipalité ont donné un éclaircissement et permettent d'avancer. Au vu du résultat obtenu, le refus du préavis municipal n'est plus recommandé.
- Monsieur Willy Favre, membre de la Commission, estime qu'il était tout à fait légitime que celle-ci s'interroge sur la cohérence du développement du village et nous ne voulions pas laisser passer ce qui nous paraissait comme une incohérence. Nous remercions la Municipalité d'avoir pris en compte cette inquiétude des gens du village que nous représentions pour pouvoir faire avancer cette situation.
- Monsieur Christian Brocard constate que les membres de la Commission ont eu finalement les réponses.
Historiquement, époque relative à Perceval, c'est la 3^{ème} fois qu'il y a discussion sur le sujet, avec des débats assez houleux il y a 6 ou 7 ans sur un plan d'affectation de cette zone, des amendements et autres, des oppositions...
Et finalement, on était arrivé à un accord avec ce plan d'affectation.

Aujourd'hui, il encourage l'Assemblée à voter quelque chose de raisonnable.

Le Président remercie les Conseillers et propose de passer au vote du préavis municipal N°6/2013 qui se fera en deux parties. La première partie concernera chaque chapitre, inclut les Articles, du règlement et ensuite viendra le vote sur le PPA La Chaumière.

- Chapitre 1 : Dispositions générales Art. 1 à 11
Résultats du vote : Pas d'amendement
20 OUI 0 NON 4 ABSTENTIONS
- Chapitre 2.1 : Dispositions applicables à toutes les aires Art.12 à 18
Résultats du vote : Pas d'amendement
19 OUI 0 NON 5 ABSTENTIONS
- Chapitre 2.2 : Dispositions applicables à l'aire de construction A Art. 19 à 23
Résultats du vote : Pas d'amendement
18 OUI 0 NON 6 ABSTENTIONS
- Chapitre 2.3 : Dispositions applicable à l'aire de construction B Art. 24 à 26
Résultats du vote : Pas d'amendement
19 OUI 0 NON 5 ABSTENTIONS
- Chapitre 2.4 : Dispositions applicable à l'aire de construction C Art. 27 à 28
Résultats du vote : Pas d'amendement
19 OUI 0 NON 5 ABSTENTIONS
- Chapitre 2.5 : Dispositions applicables à l'aire d'aménagement de la ruine Art. 29 à 30
Résultats du vote : Pas d'amendement
19 OUI 0 NON 5 ABSTENTIONS

- Chapitre 2.6 : Dispositions applicables à l'aire de mouvements
et de stationnement Art. 31 à 33
Résultats du vote : Pas d'amendement
20 OUI 0 NON 4 ABSTENTIONS

- Chapitre 2.7 : Dispositions applicables à l'aire de voirie Art. 34
Résultats du vote : Pas d'amendement
20 OUI 0 NON 4 ABSTENTIONS

- Chapitre 2.8 : Dispositions applicables à l'aire de verdure Art. 35 à 36
Résultats du vote : Pas d'amendement
20 OUI 0 NON 4 ABSTENTIONS

- Chapitre 3.0 : Zone naturelle protégée Art. 37 à 39
Résultats du vote : Pas d'amendement
19 OUI 0 NON 5 ABSTENTIONS

- Chapitre 4.0 : Aire forestière Art. 40 à 42
Résultats du vote : Pas d'amendement
19 OUI 0 NON 5 ABSTENTIONS

- Chapitre 5 : Dispositions finales Art. 43 à 46
Résultats du vote : Pas d'amendement
19 OUI 0 NON 5 ABSTENTIONS

« Acceptez-vous le préavis municipal N°6/3013 "**PPA La Chaumière**" tel que présenté »

Résultat du vote : 17 OUI 1 NON 6 ABSTENTIONS

Le préavis susmentionné est accepté.

2. RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES SUR LE BUDGET 2014

Madame Ingrid Ciampi donne lecture du rapport de la Commission.

Le Président la remercie et ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée ; le Président propose de passer au vote

« Acceptez-vous le projet du budget 2014 tel que présenté »

Résultat du vote : 23 OUI 0 NON 1 ABSTENTION

Le Budget 2014 est accepté.

3. RENSEIGNEMENTS DE LA MUNICIPALITE.

- Monsieur Gilles Sandoz, Municipal, informe que la Municipalité va engager une étude relative aux 30 km/h pour toutes les rues du village, ceci suite aux demandes répétées des habitants.
- Monsieur Laurent Zurflüh demande quelle est l'estimation du coût de cette étude.
- Monsieur Gilles Sandoz, Municipal, répond que l'on en est aux prémices et qu'il n'en a aucune idée.
- Monsieur Christian Grin, Municipal, a repris le dicastère Agenda 21 – Développement durable,....

Il informe :

- Concernant l'ARCAM (Association Région Cossonay-Aubonne-Morges) celle-ci souhaite créer une association touristique régionale. Le projet propose de clarifier, coordonner et dissoudre les structures actuelles afin d'en améliorer le fonctionnement et pour permettre un vrai essor d'activités touristiques dans la région.

Pour faire partie de ce projet, un préavis sera déposé et la Commission nommée devra rapporter au prochain Conseil, soit début mars 2014.

L'assemblée constitutive du projet aura lieu en février 2014 ; elle a été avisée que le Conseil de la Commune de Lavigny se réunira début mars.

Pour bénéficier des prestations en matière de communications et de promotions, nous devons participer à ce projet. Il y aura un coût par habitant de CHF 3.00.

- Concernant les transports, MBC (Morges-Bière-Cossonay) informe qu'il y aura de nouvelles courses de bus dans la région. Il est prévu à Lavigny un trajet supplémentaire : Morges-Lavigny à 15H00 et Lavigny-Morges à 15H30.
- La journée "Coup de balai 2014 " aura lieu le samedi 5 avril.
- La Municipalité a réservé une semaine intitulée "Info radar", c'est-à-dire le radar mobile dans la Commune. Date : du 4 mars au 11 mars 2014.

- Le Syndic argumente sur les Autorités communales. La Municipalité et le Conseil forment un tout. Un Conseil peut très bien appuyer ou passer par-dessus sa Municipalité pour s'adresser à l'Etat. Le Conseil est un soutien apporté à la Municipalité et il serait souhaitable que, des fois, cette dernière se sente appuyée. Le Conseil, dans sa dernière séance, a demandé que les publications des mises à l'enquête leur soient transmises. Il précise que certaines, comme celle présentée, ne paraîtront jamais dans les journaux ni au pilier public car c'est de la compétence de la Municipalité. Cela s'appelle des enquêtes de minima importance.

4. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES.

Le Président rappelle les dates des séances du Conseil pour 2014 :

- 5 mars
- 7 mai
- 25 juin
- 17 septembre
- 29 octobre
- 10 décembre

Lieu : Maison de Commune

Heure : 20H15 **à l'exception de la dernière séance de l'année fixée à 18H00**

Il informe que Monsieur Pierre-Yves Rochat, 1^{er} vice-Président, et lui-même se sont penchés sur le projet du nouveau règlement du Conseil communal. Celui-ci a été envoyé au Canton pour validation et sera retransmis à la Municipalité qui devra faire un préavis.

- Monsieur Stéphane Schmidt informe que samedi qui vient aura lieu le Téléthon avec une démonstration d'extincteurs pour la population de Lavigny et St.-Livres, à la déchetterie de St.-Livres, le matin.
- Monsieur Denis Delapierre a remarqué qu'il y avait un "Jardin Souvenir" au cimetière alors qu'en son temps le préavis présenté n'avait pas été accepté.
- Monsieur Christophe Hangartner, Municipal, répond. A l'époque il s'agissait d'un columbarium qui avait fait l'objet d'un préavis. Effectivement celui-ci avait été refusé. Le Jardin du Souvenir a été fait sur demande d'une personne qui a fait don d'un montant de CHF 5'000.00. L'Institution de Lavigny participe aussi. Le coût total est de CHF 20'000.00 dont CHF 7'000.00 à charge pour la Commune. Cela donne la possibilité aux gens de choisir leur dernière demeure.
- Monsieur Jacques Bocherens remercie le Municipal Christian Grin pour l'information relative à "Info radar". Il demande s'il n'aurait pas aussi les dates concernant les vrais radars.
- Monsieur Rémy Wulliens signale le problème, récurrent, du molok sis au chemin des Dalfines. En effet, il faut faire le tour du village pour déposer les sacs poubelles dans un autre molok et bien souvent les personnes laissent leurs poubelles au pied de celui-ci. La Municipalité envoie des missives aux habitants proches alors que ce sont ceux qui sont le plus éloignés les auteurs.
- Monsieur Christophe Hangartner répond que la Municipalité est au courant ainsi que le service après-vente qui a quelques problèmes à envoyer des rapports, ce qui fait que l'on n'est pas toujours informé si le travail demandé a été effectué. Ils ont été contactés il y a deux jours et cela devrait être réparé demain.
- Monsieur Laurent Bourgeois fait remarquer que le contrat signé avec la société relative aux moloks est arrivé à échéance et demande si cela change quelque chose aux prestations. Doit-on s'attendre à un laisser-aller ?
- Monsieur Christophe Hangartner répond que la Municipalité est en négociation concernant les contrats de maintenance et rassure qu'ils ne seront pas laissés à l'abandon.
- Monsieur Christian Grin informe l'Assemblée qu'en tant que nouveau Municipal et selon la coutume, une verrée sera offerte lors de la 1^{ère} séance du Conseil en 2014.

La parole n'est plus demandée, le Président remercie l'Assemblée ainsi que la Municipalité pour le travail accompli durant cette année 2013 et souhaite de Joyeuses Fêtes à toutes et tous ainsi qu'une excellente année 2014.

5. **JETONS DE PRESENCES.**

Le Président demande au Boursier de bien vouloir distribuer les indemnités de l'année 2013 à chacun.

Le Président clôt la séance à 19H34

Le Président
Johann Girard

La secrétaire
Loredana Simone